

Séminaire d'intégration semestre 2

1 ECTS

Le séminaire d'intégration est conçu comme lieu de réflexion et de construction de l'identité professionnelle de l'enseignant-e spécialisé-e. Le séminaire se base sur les expériences de l'enseignant-e en formation, sur le contexte dans lequel il-elle évolue ainsi que sur les apports de ressources théoriques touchant à la professionnalité. Le séminaire d'intégration vise aussi à développer une posture professionnelle orientée sur la qualité des apprentissages des élèves et la réduction des inégalités scolaires.

Formations concernées

Master en enseignement spécialisé

Semestre

Printemps

Horaire

Lundi 12:30 - 14:00

Organisation du module

MAES2INT Séminaire d'intégration semestre 2

Responsable du module

Skrivan Von Fellenberg
Annik, UER PS
annik.skrivan@hepl.ch

Compétences travaillées

Compétences spécifiques au MAES : 2, 3, 11

Compétences générales CDIP : g, i, j

Compétences spécifiques CDIP : b

Thèmes et activités-clés

Les séminaires d'intégration permettent d'aborder des situations-problèmes auxquelles l'étudiant est confronté sur son terrain professionnel (ou lieu de stage) dans une perspective de partage d'expériences et de co-construction de connaissances s'appuyant sur les apports des savoirs disponibles. Le détail des activités est transmis au début de chaque semestre.

Modalités de travail

Analyse de pratique collective sur la base de récits et/ou d'extraits vidéo.
Echanges sur des situations professionnelles.
Suivi et accompagnement de l'étudiant dans la réalisation de la réflexion personnelle liée à sa pratique.

Évaluation formative

L'évaluation se base sur les échelles descriptives de l'enseignement spécialisé et en particulier pour la 1ère année sur les échelles 1, 2, 6, 7 et 8.

Évaluation certificative (pour la session de juin 2024)

Les crédits ECTS sont attribués à l'étudiant qui participe aux activités du modules :

- présence de l'étudiant-e à l'ensemble des séminaires ;
- participation active durant les séminaires ;
- réalisation de différents travaux exigés par le-la RP.